

**JUSTICE POUR LA
PALESTINE**



**DROITS DE L'HOMME
DROIT AU RETOUR DES
RÉFUGIÉS PALESTINIENS
UN MÊME COMBAT**

Le 10 décembre est la date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948, elle reste « une source d'inspiration pour promouvoir l'exercice universel des droits de l'homme. »

➤ « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » (art. premier)

➤ « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » (art. 13)

➤ « Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité. » (art. 15)

Le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale de l'ONU votait aussi la Résolution 194

Celle-ci inscrivait dans le droit international le droit au retour chez eux des centaines de milliers de réfugiés palestiniens chassés de leurs foyers lors de la création de l'État d'Israël.

Dans son article 11, elle « Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans

leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables »

Aujourd'hui plus de 7 millions de Palestiniens réfugiés sont toujours privés de leurs droits

- Pourquoi cette résolution sur le droit au retour des réfugiés palestiniens n'est-elle toujours pas appliquée ?
- Pourquoi, lorsqu'ils manifestent pacifiquement pour obtenir leur droit au retour, sont-ils massacrés par l'armée israélienne ?
- Pourquoi la liberté de circuler, le droit à une nationalité leur sont-ils refusés ?
- Le respect des droits de l'Homme ne s'impose-t-il pas à tous les états? Pourquoi Israël serait-il exempté ?

**Les 10 et 11 décembre 2020
Rappelons à l'ONU et à la France leurs engagements à faire appliquer le droit international, sans exception**

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

www.france-palestine.org / FB TW @AFPSofficel / 01 43 72 15 79